

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME

Pôle d'Évaluation Domaniale de Clermont-Ferrand

Adresse postale

Direction départementale des finances publiques  
Pôle d'Évaluation Domaniale  
2, rue Gilbert Morel  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Mel : [ddfip63.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:ddfip63.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr)

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Jacques CHERRI

Téléphone : 04 73 98 31 95

Courriel : [jacques.cherri@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:jacques.cherri@dgfp.finances.gouv.fr)

Réf. : 2019-63178V0088

Le 31 janvier 2019

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

7 ter, boulevard André Malraux  
63500 ISSOIRE

**AVIS DU DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

DÉSIGNATION DU BIEN : IMMEUBLE NON BÂTI

ADRESSE DU BIEN : ZAC LAVAU LA BÉCHADE - LE BROT 63500 ISSOIRE

VALEUR VÉNALE : 10 €/m<sup>2</sup>, soit 37 200 €

1 – SERVICE CONSULTANT

Agglo Pays d'Issoire

AFFAIRE SUIVIE PAR

MME Séverine GIRAUD

2 – Date de consultation

18/01/2019

Date de réception

22/01/2019

Date de visite

Sur pièces

Date de constitution du dossier « en état »

31/01/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession amiable.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Issoire

Référence cadastrale : ZK 166 (ZK 119)

Contenance : 3 720 m<sup>2</sup>

Description du bien : Un parcelle de terrain nu en limite de rond-point.

**5 – SITUATION JURIDIQUE**

-Nom du propriétaire : AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Situation d'occupation : bien estimé libre.

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

Bien situé en zone *Utiliti du PLU communal*.

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison.

La valeur vénale est estimée à 10 €/m<sup>2</sup>, soit 37 200 €.

Toutefois, une cession à un prix supérieur favorable aux intérêts de la collectivité n'appellerait aucun commentaire de la part du service du Domaine.

Cette évaluation est, par ailleurs, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an.

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte, dans la présente évaluation, des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation, contenue dans le présent avis, correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques,

Jacques CHERRI

Inspecteur

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le

ID : 063-200070407-20190221-DEL\_2019\_10-DE

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu à l'article 10 de la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes.  
Direction Générale des Finances Publiques.